

Sailly-Labourse



République Française
Département Pas de Calais
Commune de Saily-Labourse

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 6 Avril 2023

L' an 2023 et le 6 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de M.HENNEBELLE Dominique Maire

Présents : M. HENNEBELLE Dominique, Mme KUBINOWSKI Sylvie, M. BELLAMY-FERAND Patrick, M. RATAJCZAK Christian, Mme BUISINE Rita, M. DELRUE Christian, Mme COUPET Marie-Noëlle, M. PAWLACZYK Daniel, Mme LOISON Danièle, M. TIRLOT Dominique, Mme BRAHIM Myriam, Mme GAUTIER Odile, M. TOROK Gilbert, M. HUGOO Olivier, Mme BACRO Marie-Françoise, M. DAVIGNY Alexandre, M. GIACALONE Alfio, Mme BEDU Marcelle

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GAUTIER Dominique à Mme GAUTIER Odile

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18
- Procuration : 1

Date de la convocation : Mardi 28 Mars 2023

Date d'affichage : 28/03/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Béthune
le : 14/04/2023

et publication ou notification
du : 14/04/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme BEDU Marcelle

SOMMAIRE

- 1) Compte Rendu Réunion du Conseil Municipal du 30 Janvier 2023
- 2) Compte financier unique 2022
- 3) Affectation du résultat 2022
- 4) Subventions 2023
- 5) Taux d'imposition 2023
- 6) Investissements 2023
- 7) Etat de la dette
- 8) Tableau des Effectifs
- 9) Participations communales 2023

- 10) Budget Primitif 2023
- 11) Tarifs 2023 pour les colonies et le CLSH Vacances d'été
- 13) Tarifs de location pour la Salle des Fêtes, Salle de l'Aubette, le prêt de chaises et tables et les mange-debout
- 14) Remboursement Garderie et Centre de Loisirs
- 15) Remboursement Garderie et Cantine
- 16) Remboursement Centre de Loisirs
- 17) Modification de la durée de service d'un emploi à temps complet
- 18) Assistant d'Enseignement Artistique - Création de postes à l'école de Musique
- 19) Assistant d'Enseignement Artistique - Création de postes à l'école de Peinture
-) Création de 4 emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité
- 19) Adressage « lotissement rue Mongy »
- 20) Phase 1 de la stratégie de rénovation énergétique du patrimoine communal
- 21) Décisions dans le cadre des délégations attribuées au Maire
- 22) Questions diverses

1) Compte Rendu Réunion du Conseil Municipal du 30 Janvier 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Janvier 2023

2) Compte financier unique 2022

Rapporteur : Monsieur Patrick BELLAMY-FERAND

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le compte financier unique 2022 établie par le Trésorier de BETHUNE

3) Affectation du résultat 2022

Rapporteur : Monsieur Patrick BELLAMY-FERAND

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement

- 500 000.00 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 353 095.78 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

4) Subventions 2023

Rapporteur : Odile GAUTIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de répartir les subventions de la façon suivante :

ASSOCIATIONS	Montant de la subvention
Association Tennis de Table	900
Association Souvenirs d'Antan	400
Association les Archers Sailygeois	800
Association la Boule Sailygeoises	700
Harmonie Municipale	2 800
DDEN	100
Association Saily- Dancing	2 700
Club Détente et Loisirs	850
Association des Donneurs de Sang	450
Amicale Sportive	5 000
Amicale des Sapeurs –Pompiers	1 000

Amicale des décorés du Travail	550
Amicale Sailly Rando-run	500
Sailly en Fêtes	3 300
Coopérative scolaire école élémentaire	1 500
Coopérative scolaire école maternelle	1 000
La vie active	0
APEI	0

CCAS Sailly-Labourse

Cette subvention est inscrite à l'article 657362 « CCAS » 11 000

Monsieur Alexandre DAVIGNY : « Il n'y pas d'augmentation ! »

Monsieur le Maire : « Nous avons reçu chaque président d'association et on les a informés qu'il n'y aurait pas d'augmentation de leur subvention cette année.

5) Taux d'imposition 2023

Rapporteur : Monsieur Patrick BELLAMY-FERAND

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de voter les taux suivants

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	50.09 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	75.26 %
Taux de TAXE d'HABITATION	16.97 %

6) Investissements 2023

Rapporteur : Monsieur Patrick BELLAMY-FERAND

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant total des investissements 2023 qui s'élève à :
1 556 231.49 €

7) Etat de la dette

Rapporteur : Monsieur Patrick BELLAMY-FERAND

L'état de la dette 2023 a été transmis aux conseillers municipaux

- Capital	71 106.28 €
- Intérêts	9 669.40 €

8) Tableau des Effectifs

Rapporteur : Monsieur Patrick BELLAMY-FERAND

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité les tableau des effectifs.

Monsieur Alexandre DAVIGNY : « Pourquoi des Agents sont en catégorie B ou en C ? »

Monsieur le Maire : « ceci dépend du grade, de l'emploi, de l'ancienneté de l'Agent »

9) Participations communales 2023

Rapporteur : Monsieur Patrick BELLAMY-FERAND



SIVOM DE LA
COMMUNAUTÉ DU BETHUNOIS

PARTICIPATION COMMUNALE
à verser par la commune de

SAILLY LABOURSE

2 023

COMPETENCES	pour mémoire n-1	PARTICIPATION			Observations
		TOTALE	BUDGETAIRE	FISCALISEE	
FRAIS DE STRUCTURE	20 759	21 053		21 053	
POLICE INTERCOMMUNALE	47 880	48 420		48 420	
CENTRE D'INGENIERIE	3 000	3 000		3 000	(a)
VOIRIE ENTRETIEN	45 000	50 000		50 000	
VOIRIE NETTOYAGE	2 200	3 500		3 500	
VOIRIE DENEIGEMENT	4 300	4 500		4 500	
ECLAIRAGE PUBLIC	40 000	25 000		25 000	
SIGNALISATION H & V	6 000	30 000		30 000	
SIGNALISATION TRICOLORE	4 700	5 000		5 000	
ENT. TERRAINS SPORTIFS					
ESPACES VERTS	30 000	15 000		15 000	
SERVICES INTERCOMMUNALES	6 000	6 000		6 000	
ENT. FRICHES INDUSTRIELLES					
ENT. CHEMINS RANDONNEE					
DEFENSE INCENDIE	3 300	3 300		3 300	
HYDRAULIQUE DRAINAGE					
CRECHES INTERCOMMUNALES					
RESTAURATION COLLECTIVE	53 000	63 000	63 000		(b)
CENTRE LOISIRS SANS HEBERGT	36 000	46 000	46 000		(c)
COLONIES	12 700	23 000	23 000		
TAP					
RELAIS ASSIST. MATERNELLES	3 232	3 268	3 268		
CENTRE ACTIV SPORTS & PHYS	2 800	2 880	2 880		
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	320 571	352 921	138 148	214 773	
Pour mémoire Produit n-1		320 571	107 432	213 139	
Variation n/n-1	32 350	10,09%	28,59%	0,77%	
Particularités de facturation si la compétence est budgétisée:					
CENTRE D'INGENIERIE		facturation ponctuelle			(a)
RESTAURATION COLLECTIVE		facturation mensuelle en fonction des effectifs			(b)
CENTRE LOISIRS SANS HEBERGT		acompte en août, solde en septembre			(c)

10) Budget Primitif 2023

Rapporteur : Le Directeur Général des Services

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le Budget Primitif comme suit :

- Section de Fonctionnement 2 463 124.78 €
- Section d'Investissement 2 538 443.35 €

11) Tarifs 2023 pour les colonies et le CLSH Vacances d'été

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs à facturer pour les colonies 2023 : 325 € par séjour par enfant avec une dégressivité de cinq euros par enfant supplémentaire d'un même foyer.

Le Conseil Municipal déclare accepter l'échelonnement des paiements en 1, 2 ou 3 acomptes (maximum) préalablement à l'organisation de la colonie, sachant que le solde doit être réglé avant le départ de l'enfant.

Tarifs des Centres de Loisirs sans Hébergement 2023- Vacances d'été

Sachant que toute prise en considération des revenus des familles est exclue,

Le conseil municipal à l'unanimité fixe comme suit les tarifs 2023

De 3 à 13 ans

	Personnes habitant Sailly-Labourse		Personnes extérieures
	Vacances d'été		
	Titulaires RSA	Autres	
1 enfant	12.50 €/enfant/jour	14,50 €/enfant/jour	
2 enfants	11.50 €/enfant/jour	13.50 €/enfant/jour	Grandes vacances : 31.00 € / jour / enfant
3 enfants et plus	10.50 €/enfant/jour	12,50 €/enfant/jour	

Plus de 13 ans

	Personnes habitant Sailly-Labourse		Personnes extérieures
	Titulaires RSA	Autres	
1 enfant	17.50 €/enfant/jour	19,50 €/enfant/jour	
2 enfants	16.50 €/enfant/jour	18,50 €/enfant/jour	39.00€ / jour / enfant
3 enfants et plus	15.00 €/enfant/jour	17,50 €/enfant/jour	

12) Tarifs de location pour la Salle des Fêtes, Salle de l'Aubette, le prêt de chaises et tables et les mange-debout

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité les tarifs suivants :

SALLE DES FETES

Week-end (du Vendredi au Lundi) 2 jours et jours fériés en semaine

Personnes de la Commune	550 euros
Personnes Extérieures	700 euros

SALLE DE L'AUBETTE

Week-end (du Vendredi au Lundi) 2 jours et jours fériés en semaine

Personnes de la Commune	300 euros
Personnes Extérieures	400 euros

Une caution d'un montant de **500 euros** sera demandée lors de chaque location pour la salle des fêtes et **200 €** pour la salle de l'aubette.

Il explique à l'assemblée que les Associations Sailygeoises pourront bénéficier de la salle des fêtes et de la salle

de l'aubette pour organiser diverses manifestations.

Elles occuperont la salle des fêtes à titre gratuit lors de la 1^{ère} réservation, s'acquitteront du tarif de location de 275 euros pour la 2^{ème} réservation l'année et paieront un tarif plein à partir de la 3^{ème} réservation. Une caution d'un montant de 500 € sera demandée à chaque association si elle souhaite utiliser le vidéoprojecteur. Elles bénéficieront de la gratuité pour toute réservation à la salle de l'aubette.

Les élus et le personnel pourront bénéficier de la gratuité de salle de l'aubette une fois dans l'année.

Les élus et le personnel communal s'acquitteront du tarif unique de 275 euros pour la salle des fêtes lors de la 1^{ère} et 2^{ème} réservation et s'acquitteront du tarif plein lors de la 3^{ème} réservation.

TABLES ET CHAISES

Le principe de gratuité s'appliquera pour tous pour le prêt de chaises et de tables.

Une caution d'un montant de 50 € sera demandée à tous lors du prêt de chaises et tables.

Les conditions pour lesquelles la restitution ou la conservation de la caution qui s'appliqueront seront définies dans un règlement intérieur.

MANGE DEBOUT

Le tarif de location sera de :

- 30 euros pour 4 mange debout
- 50 euros pour 8 mange debout

Ce tarif comprend le nettoyage des nappes

Les élus et le personnel communal pourront disposer des mange debout gratuitement.

13) Remboursement Garderie et Centre de Loisirs

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'effectuer le remboursement des avoirs à Monsieur Jérôme DUFOUR et Madame Agnès WALEROWSKI la somme de 22.50 € pour leur enfant Jade car les parents quittent la commune.

14) Remboursement Garderie et Cantine

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'effectuer le remboursement des avoirs à Madame Sonia MAES la somme de 78.50 € pour la cantine et garderie de sa fille car elle ne souhaite plus mettre sa fille à la cantine et garderie.

15) Remboursement Centre de Loisirs

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de rembourser à Monsieur Loïc NOWAK la somme de 28 euros car sa fille n'a pas pu fréquenter le Centre de Loisirs du 19/12/2022 au 21/12/2022 pour motif : malade.

16) Demande de subvention auprès de la région Hauts de France dans le cadre de l'installation des équipements numériques de vidéoprotection

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité l'installation de caméras supplémentaires afin de couvrir l'ensemble du périmètre de la Commune

- Rue de Lille (à hauteur de la Courtepaille)
- Rue du Calvaire
- Rue de Stade
- Rue Nationale (2 caméras aux entrées de ville)

- Rue de Mazingarbe
- Rue de Noeux

Le coût de l'opération est estimé à **23 872.00 €**

Le conseil municipal décide et approuve :

- le projet d'installation de caméras supplémentaires sur la Commune,
- sollicite auprès de la région des Hauts de France une subvention de 7 161.60 € (30% du montant HT),
- et autorise Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

17) Modification de la durée de service d'un emploi à temps complet

Rapporteur : Le Directeur Général des Services

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'un Agent technique permanent à temps complet en raison du départ à la retraite d'un agent territorial

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- La suppression, à compter du 1er Mai 2023, d'un emploi permanent à temps non complet (à 25 heures hebdomadaires) d'un adjoint technique.
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'un adjoint technique

18) Assistant d'Enseignement Artistique - Création de postes à l'école de Musique

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité la création à compter du 1er Septembre 2023 de 9 emplois de professeurs de musique dans le grade d'Assistant d'enseignement artistique relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet.

Les spécificités de chaque poste seront définies dans le tableau ci-dessous :

Poste Agent (F/H) chargé de l'enseignement des cours	Discipline	Nombre d'heure hebdomadaire	Nombre d'heure hebdomadaire par poste
de formation musicale de chorale enfant :de la classe d'orchestre des jeunes :	L'Eveil et la formation musicale 1 ^{er} cycle :	3h	5 h 30 mn
	Chorale enfant du 1 ^{er} cycle :	1h	
	Pratique collective du 1 ^{er} cycle :	1h	
	Participation à l'orchestre d'harmonie :	30mn	
de flûte traversière	Formation instrumentale (du 1 ^{er} au 3 ^e cycle) :	2 h 30 mn	3 h
	Participation à l'orchestre d'harmonie :	30mn	
de clarinette	Formation instrumentale (du 1 ^{er} au 3 ^e cycle) :	5heures	5 h 30 mn
	Participation à l'orchestre d'harmonie :	30mn	
de saxophone alto	Formation instrumentale (du 1 ^{er} au 3 ^e cycle) :	1h30mn	2 h
	Participation à l'orchestre d'harmonie :	30mn	
de cor de formation musicale	Formation instrumentale (du 1 ^{er} au 3 ^e cycle) :	30mn	3 h
		2h	

	Formation musicale du 1 ^{er} cycle :	30mn	
	Participation à l'orchestre d'harmonie :		
de trombone	Formation instrumentale (du 1 ^{er} au 3 ^e cycle) :	1h 30mn	2 h
	Participation à l'orchestre d'harmonie :	30mn	
de guitare de chant et guitare	Formation instrumentale (du 1 ^{er} au 3 ^e cycle) :	3 h 30 mn	5 h
	Pratique collective des musiques actuelles :	1h	
	Participation à l'orchestre d'harmonie :	30mn	
de formation musicale de piano	Formation musicale (du 2 ^e me cycle)	2h 30mn	6 h 30 mn
	Formation instrumentale (du 1 ^{er} au 3 ^e cycle) :	3h 30mn	
	Participation à l'orchestre d'harmonie :	30mn	
de percussion et batterie	Formation instrumentale (du 1 ^{er} au 3 ^e cycle) :	4h	4 h 30mn
	Participation à l'orchestre d'harmonie :	30mn	
		Nombre d'heure total hebdomadaire :	37 h 00

19) Assistant d'Enseignement Artistique - Création de postes à l'école de Peinture

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité la création à compter du 1er Septembre 2023 de 2 emplois de professeurs de l'école de peinture dans le grade d'Assistant d'enseignement artistique relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet pour une durée hebdomadaire totale de 7 h 00 pour exercer les missions ou fonctions suivantes : encadrer les adhérents de l'école de peinture.

20) Création de 4 emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : Patrick BELLAMY-FERAND

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer, à compter du 1er Juillet 2023, 4 emplois non permanents sur le grade d'Adjoint Technique dont la durée hebdomadaire de service est de 20 heures par agent et de l'autoriser à recruter 4 agents contractuels pour une durée de 1 mois (maximale de 6 mois) sur une période de 2 mois suite à un accroissement saisonnier d'activité pendant la période estivale

21) Adressage « lotissement rue Mongy »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, vote à l'unanimité et valide le nom de la rue dans le lotissement situé « Rue Mongy » à savoir : « **résidence les Capucines** ».

22) Phase 1 de la stratégie de rénovation énergétique du patrimoine communal

Rapporteur : Monsieur Christian RATAJCZAK

Monsieur Dominique HENNEBELLE, Maire de la commune de Saily-Labourse rappelle que la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a approuvé le 4 mars 2020 son Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026. Elle fixe d'ici 2050 :

- Une division par 4 des Gaz à Effet de serre ;
- Une diminution de 40% des consommations d'énergie par rapport à 2017,
- Multiplication par 13 de la production d'énergie renouvelable par rapport à 2017 ;

Pour accélérer la transition énergétique, le conseil communautaire de la CABBALR a approuvé le 27 juin 2018 sa stratégie de rénovation énergétique du patrimoine communal et communautaire. Elle définit un cadre complet d'intervention pour faciliter les économies d'énergie dans les communes volontaires du territoire. Elle crée une nouvelle ingénierie territoriale spécifique et nécessaire, dit le « Conseiller en Energie Partagé (CEP) », à destination prioritairement des communes de moins de 15 000 Habitants qui s'engagent à respecter le parcours d'accompagnement proposé pour rénover durablement leur patrimoine.

La première phase consiste en la réalisation d'un état des lieux énergétique personnalisé sur les 3 dernières années de consommation répertoriées. Ce diagnostic doit être réalisé par un CEP de la Communauté d'Agglomération, pour les consommations du patrimoine bâti et d'éclairage public.

23) Décisions dans le cadre des délégations attribuées au Maire

- a) La Commune confie la maîtrise d'œuvre pour aménager la place de l'église à l'Agence Odile GUERRIER et Associés pour une rémunération forfaitaire de 78 861.39 € TTC
 - b) Renouvellement du contrat assurance du personnel collectivités territoriales avec CIGAC
 - c) La Commune confie la maîtrise d'œuvre pour des travaux au Centre Culturel à Monsieur Stéphane LE GALLO Architecte pour une rémunération dont le forfait s'élève à 12 516 € TTC
 - d) La Commune confie la maintenance de la vidéoprotection à EGOGEST dont le montant de la prestation s'élève à 6 540 € TTC pour une durée de 1an.
-
- e) La Commune souhaite renouveler son contrat avec la Société GROUPAMA pour une durée de 3 ans du 01/01/2023 au 31/12/2025 pour un montant de 1 890.56 € TTC – Garantie Flotte automobile
 - f) La Commune établit un contrat de maintenance pour la fontaine à eau pour la cantine scolaire pour une durée de 1 an soit 28.88 €/mois et gobelets carton bio 3.82 € HT la rame de 100 avec la société Château d'eau à LA COURNEVEUVE
 - g) La Commune établit un contrat relatif à la collecte et la remise avec la Poste pour un montant de 2 110.68 € TTC

FIN DE SEANCE : 19 H 45

Fait à Sailly-Labourse, le 19 Avril 2023

Le Maire,
Dominique HENNEBELLE

Le Secrétaire de Séance
Marcelle BEDU


